

Complexe Aquatique de Kerbihan

Cours et animations

[Document à conserver par l'utilisateur]

Année
2023-2024

Quelques règles à respecter ...

① Les périodes de l'année 2023/2024

- 1^{ère} période : du Lundi 11/09/2023 au Samedi 09/12/2023.
- 2^{ème} période : du Lundi 11/12/2023 au Samedi 16/03/2024.
- 3^{ème} période : du Lundi 18/03/2024 au Samedi 22/06/2024.

Les personnes inscrites au trimestre soldent leurs cours de date à date selon les périodes mentionnés ci-dessus

② En cas d'absence à une ou plusieurs séances :

Rattrapage (prioritaire) et remboursement (si arrêt définitif).

Uniquement sur présentation d'un **certificat médical** précisant au moins **15 jours d'absence consécutifs**.

③ Règlement et remise des cartes d'accès aux cours :

Par chèques, chèques vacances, coupon sport, CB, espèces.

Le règlement s'effectue du **lundi 4 au vendredi 8 septembre 2023**
De 10h à 18h.

Au-delà de cette date, l'inscription est annulée.

Rappel de vos vœux pour 2023/2024 en aquagym

Vœux	Nom du cours	Jour du cours	Heure du cours
N° 1			
N° 2			
N° 3			